

Ecrit par le 14 février 2026

Emploi des séniors : Le Carsat et Pôle emploi signent une convention de partenariat



Pour accompagner les seniors demandeurs d'emploi, la Carsat Sud-Est et Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur ont formalisé leur coopération en signant une convention de partenariat régional le 15 juin.

En Vaucluse, 23 000 demandeurs d'emploi de plus de 60 ans étaient inscrits à Pôle emploi à la fin février 2023. Pour accompagner les seniors et notamment ceux qui en ont le plus besoin, la Carsat Sud-Est et Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur ont formalisé leur coopération en signant une convention de partenariat régional le 15 juin.

Ecrit par le 14 février 2026

Les ambitions de cet accord :

- (re)mobiliser les demandeurs d'emploi dans leur projet afin d'effectuer un retour à l'emploi correspondant à leur objectif professionnel et atteindre des conditions de départ à la retraite à taux plein.
- sécuriser le passage à la retraite : informer les demandeurs d'emploi sur leurs droits à la retraite, leur permettre d'anticiper leurs démarches et faciliter le traitement de leur dossier.
- **Accompagner ceux qui en ont le plus besoin**
 - S'informer pour bien décider : Pôle emploi et la Carsat informeront les demandeurs d'emploi des démarches à effectuer pour préparer leur passage à la retraite. Par ailleurs, les demandeurs d'emploi de plus de 59 ans qui en ont le plus de besoin (demandeurs d'emploi de très longue durée et bénéficiaire du RSA notamment) seront invités à participer à des ateliers emploi-retraite dans leur agence Pôle emploi. Objectif : leur permettre d'évaluer leur situation et si nécessaire être orientés en rendez-vous personnalisé avec un conseiller retraite de la Carsat Sud-Est ou redéfinir leur projet professionnel avec Pôle emploi. A titre expérimental, l'an dernier, ces ateliers ont bénéficié à plus de 5 000 personnes.
 - Sécuriser sa situation financière : le partage sécurisé des données entre les deux organismes permet d'informer les demandeurs d'emploi proches de la retraite et de fluidifier les échanges d'informations afin d'optimiser le passager vers le régime des retraites et la sécurité financière des demandeurs d'emploi concernés par un changement de statut.